

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2023_9_18**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 27

Votants : 34

**Objet : Ressources
humaines Création
suppression de postes**

L'an deux mille vingt trois, le mardi 21 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Novembre 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSault Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent

Pouvoirs :

Madame MICOU Corine a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur BARATON Yvon
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Madame TEXIER Valérie
Madame HAYE Nadia a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN Guillaume

Absent(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur FRERE Fabrice, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Monsieur SISSOKO Ousmane, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

M. Olivier, Vice-Président en charge des Ressources humaines expose.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le vote du budget en date du 21 mars 2023

Vu le tableau des emplois et des effectifs

Considérant qu'il est nécessaire de créer des postes d'assistant d'enseignement artistique en raison du temps de travail qui a évolué de plus de 10% à la rentrée scolaire du centre musical

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer les postes dont le temps de travail a été modifié au-delà de 10 %

Considérant l'arrêté du Centre de Gestion des Deux-Sèvres portant inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise dans le cadre de la promotion interne

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 octobre 2023 sur les modifications de temps de travail et les suppressions de postes

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- De créer les postes suivants :

Nombre	Postes à créer	Missions	Durée hebdomadaire actuelle
1	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement de la musique	19 h
1	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement de la musique	2 h
1	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement de la musique	5 h
1	Agent de maîtrise	Coordonnateur des agents d'entretien des bâtiments	35 h

- De supprimer les postes suivants :

Nombre	Postes à supprimer	Missions	Durée hebdomadaire actuelle
1	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement de la musique	15 h 45
1	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement de la musique	1 h 24
1	Assistant d'enseignement artistique	Enseignement de la musique	7 h

- De prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2024
- D'imputer les dépenses sur le budget concerné
- D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer tout document afférent.

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY



Emis le 21/11/2023
Publié le 23/11/2023
Transmis en sous-préfecture le 23/11/2023

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

